

## Communiqué de presse

### **GEL 2021 - Ouverture des demandes d'indemnisation pour les producteurs de fruits du Lot**

Le département du Lot, comme beaucoup de département français, a été durement touché au mois d'avril dernier par une vague de gel sans précédent, affectant notamment la vigne et l'arboriculture.

Pour accompagner les entreprises les plus impactées économiquement, différentes mesures d'urgence ont été déployées et le sont encore progressivement, le tout grâce à une enveloppe nationale globale d'1 milliard d'euros.

Le ministère de l'agriculture a validé la **demande de reconnaissance du caractère de calamité agricole** pour les pertes de récolte (fruits à noyaux, à pépins et à coques), ainsi que les pertes de fonds (noix et châtaignes).

Les demandes individuelles d'indemnisation pour les arboriculteurs concernés peuvent être déposées jusqu'au **21 décembre 2021** sur le site :

<https://ecoagri.agriculture.gouv.fr/calamnat-usager/>

Afin de faciliter la démarche, un guide d'aide à la saisie est disponible sur le site internet des services de l'État dans le Lot.

La Chambre d'agriculture du Lot organisera trois réunions d'information au courant du mois de novembre et son service « Territoire » vous accompagne également dans vos démarches (05 65 23 22 11).

La DDT reste à votre disposition pour toute information sur la procédure ou un accompagnement à distance à la télédéclaration (05 65 23 61 07 - 05 65 23 61 02).

En ce qui concerne spécifiquement l'indemnisation des dégâts sur vigne (raisin de table et raisin de cuve), une demande de reconnaissance complémentaire est actuellement en cours d'examen et, si elle aboutit, fera l'objet d'une seconde procédure qui devrait être ouverte première quinzaine de décembre.

**D'ores et déjà, il est conseillé aux producteurs mixtes (vergers et vignes), d'attendre l'ouverture du dispositif complémentaire vigne, pour réaliser globalement leur demande.**



**Commune principale de localisation de vos pertes (si différente de vos coordonnées) :**

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_|\_| Commune : \_\_\_\_\_

**SAU**SAU totale : \_\_\_\_\_ ha (*exemple : 12,04 ha*)

Si une partie de votre SAU est située sur d'autre(s) département(s), veuillez l'indiquer dans le tableau ci-dessous :

Département	SAU dans le département concerné (ha)

**LES PRODUCTIONS ANIMALES DE VOTRE EXPLOITATION***(à compléter en cas de pertes de récoltes)***ELEVAGE AVEC DECLARATION EN EFFECTIFS**

Codes	Catégories d'animaux	Effectifs PERMANENTS (présents à la date du sinistre)	Codes	Catégories d'animaux	Effectifs vendus en 2021 (hors réforme)
<b>VOLAILLES</b>			<b>VOLAILLES</b>		
93203	Poules pondeuses bio		91602	Canard prêt à gaver	
93210	Poules pondeuses		91604	Canards à rôtir	
<b>BOVINS</b>			91606	Canards gavés	
91200	Bovins mâles plus de 2 ans race laitière		92003	Dindes fermières	
91202	Bovins mâles de 1 à 2 ans race à viande		92602	Oies prêtes à gaver	
91204	Autres bovins mâles de 1 à 2 ans race laitière		92604	Oies à rôtir	
91209	Bufflonne		92606	Oies gavées	
91300	Boeuf de plus de 2 ans race à viande		92900	Pintades	
91306	Taureaux		93305	Poulets labellisés	
91325	Taurillon 1-2 ans		93307	Poulets standards	
92200	Génisses de souche de plus de 2 ans - laitière		95002	Cailles engraissement	

92202	Génisses de souche de 1 à 2 ans - laitière	
92204	Génisses de souche de moins d'1 an	
92318	Génisses de souche de moins de 1 an	
92319	Génisses de souche de 1 à 2 ans - allaitante	
92320	Génisses de souche de plus de 2 ans - allaitante	
93400	Vaches laitières inf à 5000	
93402	Vaches laitières de 5000 à 6000	
93404	Vaches laitières de 6000 à 7000	
93406	Vaches laitières de 7000 à 8000	
93408	Vaches laitières > 8000	
93601	Vaches nourrices (allaitantes)	
<b>EQUINS</b>		
91800	Juments de Race Lourde	
91802	Juments poulinières de race légère	
91820	Poulains	
92101	Anes, mulets	
<b>OVINS - CAPRINS</b>		
91400	Brebis laitières	
91500	Brebis viandes	
91700	Boucs	
91710	Chevrettes	
91900	Chèvres laitières lait non transformé	
91902	Chèvres laitières lait transformé	
92700	Béliers	
92702	Agnelles	
<b>PORCINS</b>		
93000	Truies naisseurs 7 kg	
93002	Truies naisseurs 25 kg	
93100	Truies naisseurs engraisseurs	

<b>BOVINS</b>		
91317	Veaux de boucherie non élevés au pis (non intégration)	
91318	Veaux de boucherie non élevés au pis (intégration)	
91327	Mâles et femelles : Broutards race à viande ou animaux de repousse 3 mois à 1 an	
91329	Mâles et femelles : Broutards race laitière ou animaux de repousse 3 mois à 1 an	
91331	Veaux de lait sous la mère	
92300	Génisses engraissement race à viande de plus de 2 ans	
92302	Génisses engraissement race laitière de plus de 2 ans	
92304	Génisses engraissement race à viande de 1 à 2 ans	
92306	Génisses engraissement race laitière de 1 à 2 ans	
<b>OVINS - CAPRINS</b>		
91702	Chevreaux	
92704	Agnelet ou agneau de lait	
92706	Agneaux engraissement	
<b>PORCINS</b>		
93004	Porcelets post-sevrage 8-25 KG	
93102	Porc charcutier avec post-sevrage	
93105	Porc charcutier sans post sevrage	
<b>GIBIERS</b>		
92404	Daims	
92408	Sangliers	
92410	Lièvres	
92418	Faisans de tir	
92423	Perdrix de tir	

**LES PRODUCTIONS VEGETALES DE VOTRE EXPLOITATION**  
(à compléter en cas de pertes de récoltes)

**CULTURE EN PRODUCTION**

Codes	Culture	ha a ca
<b>AUTRES CULTURES</b>		
91070	Ail	
91290	Asperge blanc	
91293	Asperge vert	
91378	Avoine hiver	
91379	Avoine printemps	
91510	Bettes	
91551	Blé dur hiver	
91582	Blé tendre hiver	
91584	Blé tendre printemps	
92183	Colza hiver	
92320	Courgette	
92641	Fèverole hiver	
92920	Haricot	
93283	Luzerne	
93330	Mais irrigué(e)	
93332	Mais sec	
93380	Melon	
93823	Oignon couleur	
93913	Orge hiver	
93914	Orge printemps	
94470	Pois	
94620	Pomme de terre	
95163	Seigle	
95347	Sorgho sec	
95420	Tomate	
95452	Tournesol sec	
95483	Triticale	
<b>CULTURES PERENNES</b>		
91010	Abricotier	
91110	Amandier	
91834	Châtaigniers hybride de plus de 6 ans	
93060	Kiwi	
93742	Noisetier	
93766	Noyer intensif	
93769	Noyer traditionnel	
94040	Pêcher	
94430	Poirier	
94550	Pommier	

Codes	Culture	ha a ca
<b>VITICULTURE</b>		
96000	Vigne AO VDQS Côteaux du Quercy	
96049	Vigne vin de Pays - GLANES	
96057	Vigne VIN DE PAYS DU LOT	
97033	Vigne AOC Cahors	
<b>AUTRES CULTURES (BIO)</b>		
91377	Avoine bio	
92180	Colza bio	
92640	Fèverole bio	
93181	Lentille bio	
93328	Maïs bio	
93381	Melon bio	
93824	Oignon couleur bio	
93909	Orge bio	
95300	Soja bio	
95345	Sorgho bio	
95447	Tournesol bio	
95484	Triticale bio	
<b>CULTURES PERENNES (BIO)</b>		
91830	Chataigner bio	
93770	Noyer traditionnel bio	
94806	Prunier d'ente bio	
94864	Vigne raisin de table bio	
<b>CULTURES SPECIALES</b>		
91211	Apiculture gelée royale	
91212	Apiculture pollen	
91213	Apiculture Ruche (élevage)	
<b>CULTURES SEMENCES</b>		
98707	Betterave sucrière semence	
98711	Blé tendre semence	
98715	Carotte semence	
98725	Colza semence	
98749	Oignon hybride semence	
98751	Orge semence hiver	
98752	Orge semence printemps	
98766	Tournesol semence	
98785	Avoine semence	
95212	Luzerne semence	
98747	Maïs semence	

94780	Prunier de table	
94803	Prunier d'ente	
94863	Vigne raisin de table	
<b>FOURRAGE</b>		
93363	Mais fourrager(ère) sec	
94680	Dactyle	
94681	Fétuque élevée	
94683	Trèfle	
94688	Ray-grass hybride	
94700	Prairie naturelle	
94720	Prairie temporaire	
95061	Sainfoin	
<b>MARAICHAGE</b>		
92723	Fraisier	

PEPINIERES		
94067	Pépinière forestière	
94083	Pépinière fruitière	
94155	Pépinière viticole	
nc	Lavande pot	

### PERTES DE RECOLTE

Veillez remplir l'annexe concernant les déclarations de récolte :  
 Annexe 1 : PERTE DE RECOLTE (cas général)  
 Annexe 1 bis : PERTE DE RECOLTE (prune d'ente et viticulture)

### PERTES DE FONDS

Veillez remplir l'annexe concernant les déclarations concernant la perte de fonds :  
 Annexe 2 - Pertes de fonds - Plantations pérennes

### MENTIONS LEGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

### LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

Pièces	Obligatoire/facultatif	Pièce jointe
Exemplaire original de cette demande d'aide dûment complété, daté et signé	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Annexes déclaration des pertes de récoltes et /ou des pertes de fonds	Obligatoire en fonction du type de perte	<input type="checkbox"/>
Pièces justificatives attestant des pertes de récolte (*) et / ou des pertes de fonds	Obligatoire	<input type="checkbox"/>

Relevé d'identité bancaire	En cas de changement des coordonnées bancaires connues de la DDT(M) et si vous avez fait le choix de ne pas compléter l'encadré du présent formulaire intitulé « Coordonnées du compte bancaire »	<input type="checkbox"/>
Attestation(s) d'assurance par compagnie	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Document établissant les droits du demandeur sur les biens sinistrés	Obligatoire	<input type="checkbox"/>

### SIGNATURE ET ENGAGEMENTS

Je soussigné (nom et prénom) : \_\_\_\_\_  
certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;  
certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je déclare ne pas percevoir de pension de retraite agricole.

Je demande à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure des calamités agricoles.

Je m'engage, sous réserve d'attribution de l'aide (\*) :

- à délivrer tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente pendant 3 années ;
- à me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place ;

Je suis informé qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

Fait le |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_| Signature

**RESERVE A L'ADMINISTRATION**  
**À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION**

SINISTRE : \_\_\_\_\_ DATE DE RÉCEPTION : |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

**ANNEXE 1 – Pertes de récolte**

**Déclaration des récoltes des cultures ayant subi des dommages en quantité pour l'année** |\_|\_|\_|\_|\_|

**N° SIRET :** |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| ; **N° PACAGE :** |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

**Nom et prénom ou raison sociale du demandeur :** \_\_\_\_\_

Nature de la culture	Quantité récoltée non déclassée (qx, kg, hl, .)	Quantité récoltée déclassée à l'industrie (qx, kg, hl, .)	Quantité récoltée totale	Unité (qx, kg, hk, nb)	Récolte manuelle (M) ou mécanique (A)	Surface de resemis (ha.a.ca)	Surface grêlée (ha.a.ca)	Nom et adresse de l'organisation de producteurs (OP) agréée à laquelle vous adhérez (Fruits et légumes)	La culture sinistrée a-t-elle un contrat d'assurance :		Indemnité d'assurance en euros (3)	Autre indemnité hors assurance en euros
									Grêle (2)	MRC (2)		
Abricotier	(a)	(b)	(c) = (a)+(b)	(1)								
Châtaigniers hybride de plus de 6 ans				qx								
Noyer intensif				qx								
Noyer traditionnel				qx								
Pêcher				qx								
Poirier				qx								
Pommier				qx								
Prunier de table				qx								
Vigne raisin de table				qx								
Fraisier				qx								
Lavande pot				nbr								

- 1 : Indiquer l'unité de mesure telle que retenue dans le barème départemental.
- 2 : Cochez la case en cas de réponse positive (MRC : Multirisques climatiques)
- 3 : Colonne à remplir seulement en cas de réponse positive dans la colonne (2) « Grêle ou MRC »

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**ANNEXE 1 bis – Pertes de récolte (prune d'ente et viticulture)**



# Déclaration des récoltes des cultures de prune d'ente et de viticulture ayant subi des dommages en quantité pour l'année |\_|\_|\_|\_|

N° SIRET : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| ; N° PACAGE : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Nom et prénom ou raison sociale du demandeur : \_\_\_\_\_

## Prune d'ente

Année de récolte	Récolte manuelle (M) ou mécanique (A)	Surface récoltée (ha.a.ca)	Surface grêlée (ha.a.ca)	Quantité récoltée non déclassée (qx, kg, hl, .)	Nom et adresse de l'organisation de producteurs (OP) agréée à laquelle vous adhérez (Fruits et légumes)	La culture sinistrée a-t-elle un contrat d'assurance :		Indemnité d'assurance en euros (3)	Autre indemnité hors assurance en euros
						Grêle (2)	MRC (2)		
N									
N-1									
N-2									
N-3									
N-4									
N-5									

## Viticulture

Année de récolte	Récolte manuelle (M) ou mécanique (A)	Surface récoltée (ha.a.ca)	Surface grêlée (ha.a.ca)	Quantité récoltée non déclassée (qx, kg, hl, .)	Nom et adresse de l'organisation de producteurs (OP) agréée à laquelle vous adhérez (Fruits et légumes)	La culture sinistrée a-t-elle un contrat d'assurance :		Indemnité d'assurance en euros (3)	Autre indemnité hors assurance en euros
						Grêle (2)	MRC (2)		
N									
N-1									
N-2									
N-3									
N-4									
N-5									

Date :

Signature :

